

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **11 avril 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 47

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 2

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Jean-François BARRIER, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représenté par Patricia BENITO), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Véronique VISY (représentée par Nicole SOULENQ-COUSSAIN)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_038 : ADMINISTRATION GENERALE / ADHÉSION DE LA CABA AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS AU DROIT (CDAD)

Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cantal (CDAD) a pour objet l'aide à l'accès au droit. Il est chargé de recenser les besoins, de définir une politique locale, de dresser et diffuser l'inventaire de l'ensemble des actions menées. Il est saisi, pour information, de tout projet d'action relatif à l'accès au droit préalablement à sa mise en œuvre et, pour avis, de toute demande de concours financier de l'État préalablement à son attribution.

Il procède à l'évaluation de la qualité et de l'efficacité des dispositifs auxquels il apporte son concours et peut participer au financement des actions poursuivies.

Il participe à la mise en œuvre d'une politique locale de résolution amiable des différends et peut développer des actions communes avec d'autres CDAD.

Le CDAD du Cantal prend la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) actuellement composé :

- de l'État (représenté par le Préfet du Cantal, le Président du Tribunal Judiciaire d'Aurillac, le Procureur de la République d'Aurillac) ;

- du Département du Cantal ;
- de l'AMF 15 ;
- de l'Ordre des Avocats du Barreau d'Aurillac ;
- de la Caisse des règlements pécuniaires du Barreau d'Aurillac ;
- de la Chambre Régionale des Commissaires de Justice du Cantal ;
- de la Chambre Interdépartementale des Notaires d'Auvergne ;
- de l'UDAF.

La convention constitutive dudit GIP arrivant à échéance et devant être renouvelée pour une nouvelle période de 10 ans, Monsieur le Président du CDAD a proposé que la Communauté d'Agglomération puisse en devenir membre avec voix consultative et puisse, à ce titre, disposer d'un siège au sein de son Assemblée Générale. Cette adhésion est proposée à titre gracieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider l'adhésion à titre gracieux de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac au Conseil Départemental d'Accès au Droit du Cantal (CDAD) ;
- de désigner Monsieur Christian POULHES pour siéger à l'Assemblée Générale du CDAD avec voix consultative au titre de la CABA.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.